

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2018

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil dix-huit,

Le 18 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 10 septembre 2018

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : Hugues ROSSET, Eric LAUPIN, Julien BOIS

Pouvoirs : Eric LAUPIN à Jean-Marc DUPONT

Secrétaire de séance : Marc MEO

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- le point 10 : utilisation de la salle des Associations pour des séances de Yoga
- le point 11 : remboursement de l'assureur GRAS SAVOYE pour la rémunération du temps partiel thérapeutique d'un agent titulaire
- le point 12 : dématérialisation des actes et de la comptabilité publique

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

1 – Avenant n°1 à la convention entre la Commune de BEON et la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclarations Préalables de travaux...). Les Communes membres, signataires de cette convention, sont chaque année informées du montant de la participation financière qu'elles ont à verser à la Communauté de Communes. Pour 2018, le montant prévisionnel global de dépenses du service est de 130 000 € à répartir par Commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2017, soit 2737 euros à payer par la Commune de BEON pour 24 dossiers. Le Conseil Municipal prend acte du nombre de dossiers instruits pour l'année 2017 et approuve la répartition proposée. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1.

2 – Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 19 juin 2018 décidant la livraison des repas de cantine par le CROQ'AIN. Suite à cette modification du fonctionnement de la cantine depuis la rentrée de septembre 2018, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le poste d'agent polyvalent à 1 h 30 mn par semaine devra passer à 4 h 30 mn.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour modifier le tableau des emplois de la Commune au 1^{er} octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents, fixe le nouveau tableau des emplois permanents comme suit à compter du 1er octobre 2018 :

<i>TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET</i>			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
Service administratif			
secrétaire de mairie <2000 hab	1	35 h 00 mn	adjoints administratifs
<i>TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</i>			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
Service technique			
Agent polyvalent	1	17 h 30 mn	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	17 h	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	4 h 30 mn	adjoints techniques
Agent d'entretien	1	6 h	adjoints techniques
Agent d'entretien	1	11 h	adjoints techniques
Service animation			
Surveillant de garderie	1	9 h	adjoints d'animation
Surveillant de garderie animateur	1	9 h	adjoints d'animation
Service école			
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	20.20 h	ATSEM

3 – Dissolution du budget Lotissement du Clusy

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que tous les lots du lotissement du Clusy sont vendus et, propose la dissolution de ce budget qui est inactif depuis plusieurs années. Monsieur le Maire précise que si le Conseil Municipal délibère favorablement pour la dissolution :

- le résultat de 50 413.83 € sera à reprendre au compte 002 du budget principal,
- les arrondis de TVA et la retenue de garantie de 871.10 € restant à solder seront traités sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents :

- décide de procéder à la clôture du budget « lotissement du Clusy » au 30 septembre 2018,
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 50 413.83 € au compte 002 du budget principal,
- dit que les arrondis de TVA et la retenue de garantie de 871.10 € qui reste à solder seront traités sur le budget principal.
- autorise Monsieur le Maire à demander au Service des Impôts la suppression de l'assujettissement à la TVA devenu sans objet.

4 –Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute Commune de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération du Conseil Municipal. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents décide de dissoudre le CCAS au 30 septembre 2018. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la Commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer une commission Action Sociale et de conserver les membres qui avaient été nommés précédemment à la commission CCAS. Comme toutes les commissions communales, celle-ci aura un rôle consultatif et le Maire en sera Président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer la commission Action Sociale à compter du 1^{er} octobre 2018 et nomme les membres suivants :

- Virginie CORDONNIER (Vice-Présidente)
- Céline LE CERF
- Roland VALLA
- Marc MEO
- Nicole FAURE
- Alexandra MEO
- Marie-Françoise SONZOGNI

5 –Amortissement de la participation aux travaux du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour remplacement d'un point lumineux

Monsieur le Maire informe que la somme de 699.85 €a été payée sur l'exercice 2018 en investissement au compte 2041582 pour financer les dépenses d'investissement du SIEA pour la modernisation du point lumineux 84 (rue de la Charrière), à changer suite à dégradation.

Monsieur le Maire informe que ce type de dépense est à amortir et qu'il convient d'en déterminer la durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement à deux ans.

6 –Création d'une commission pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde est de la compétence de la Commune. Il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques naturels et technologiques connus et recensés.

Le document qui avait été créé pour BEON en 2007 devant être mis à jour, Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de désigner les membres qui constitueront la commission chargée de suivre les réflexions et travaux d'élaboration du PCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, désigne à l'unanimité les 5 représentants qui siégeront avec le Maire, Président de droit, au sein de cette commission :

- DRAPEAU Jean-Michel
- MEO Marc
- VALLA Roland
- MORLOTTI Isabelle
- LE CERF Céline

7 –Convention de gestion et prise en charge des chats libres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bugey Sud, dans le cadre de ses compétences, a confié à la Société SACPA, depuis le 1^{er} janvier 2018, les prestations de capture, ramassage et transport des animaux divagants sur la voie publique communautaire et l'exploitation de la fourrière pour chiens.

La Communauté de Communes n'est en revanche plus compétente pour la gestion des chats errants, définis comme non identifiés, ni vaccinés, ni stérilisés, vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune. Il appartient désormais aux Mairies de souscrire, ou non, une convention annexe dite « de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres ».

Afin de permettre aux Communes de limiter la prolifération des chats errants sur leur territoire, la Communauté de Communes Bugey Sud a transmis le projet de convention pouvant être signé avec la fondation CLARA qui pourrait stériliser les animaux, moyennant la somme de 95 € par chat et 135 € par chatte. Après en avoir délibéré, à 5 voix CONTRE, 1 voix POUR et 2 abstentions, le Conseil Municipal refuse d'adhérer à la convention proposée par la fondation CLARA. Il est demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher de la SPA pour établir une éventuelle nouvelle convention.

8 –Approbation du rapport TRIMAX pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle que le rapport TRIMAX (ramassage des déchets ménagers) de l'année 2017 adopté par les membres du conseil communautaire de Bugey Sud, le 12 juin 2018, doit faire l'objet d'une présentation auprès des Conseils Municipaux des Communes membres de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le dit rapport.

Après délibération, le Conseil municipal, à 7 voix POUR et 1 abstention, adopte le rapport TRIMAX pour l'année 2017. Ce rapport est mis à la disposition du public, en Mairie.

9 – Approbation du rapport SPANC pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle que le rapport SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) de l'année 2017 adopté par les membres du conseil communautaire de Bugey Sud, le 12 juin 2018, doit faire l'objet d'une présentation auprès des Conseils Municipaux des Communes membres de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le dit rapport.

Après délibération, le Conseil municipal, à 6 voix POUR et 2 abstentions, adopte le rapport SPANC pour l'année 2017. Ce rapport est mis à la disposition du public, en Mairie.

10 – Utilisation de la salle des Associations pour séances de Yoga

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour décider d'un tarif à appliquer à Mme Helena MERCIER, habitante de BEON, utilisant la salle des Associations pour ses cours de Yoga deux fois par semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à

l'unanimité, décide de louer la salle des Associations à Mme Helena MERCIER à raison de 15 euros par mois. Autorise Monsieur le Maire à signer une convention définissant les conditions d'utilisation de cette salle. Mme MERCIER devra prendre connaissance des règles de sécurité du local.

11 – Remboursement de l'assureur GRAS SAVOYE temps partiel thérapeutique d'un agent titulaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du contrat souscrit par la Commune auprès de l'assureur GRAS SAVOYE, le risque de temps partiel thérapeutique des agents communaux est garanti. Un remboursement de 2 015.44 € été reçu suite à la reprise d'un agent technique en TPT après arrêt de travail.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour accepter le chèque du 19 juin 2018. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte.

12 – Dématérialisation des actes et de la comptabilité publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés publics devront être obligatoirement dématérialisés à compter du 1^{er} octobre 2018. L'obligation de dématérialisation sera étendue à l'ensemble des actes en 2020. Il informe les conseillers que le Centre de Gestion de l'Ain, dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités, propose un accompagnement, aujourd'hui adopté par la majorité des Communes, dans la mise en œuvre du dispositif de dématérialisation de documents administratifs : actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés municipaux et marchés publics) et comptabilité (échanges entre la Mairie et le Trésor Public).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- adhérer à la convention d'adhésion à la plateforme DOCAPOST, proposée par le CDG qui permettra la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de la comptabilité,
- adhérer à la convention de la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes,
- accepter de mettre en œuvre la télétransmission des actes budgétaires (dématérialisation de la comptabilité publique et signature électronique).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- 1) **Compteurs LINKY** : Madame Céline LE CERF, conseiller communautaire annonce au Conseil Municipal faire partie de la commission de communication sur le sujet. Elle informe les conseillers de la possibilité de faire appel à un technicien ENEDIS pour obtenir des informations plus précises.
- 2) **Subventions accordées en 2018** : le Conseil Municipal est informé des courriers de remerciements des Associations « Docteur Clown » et « Restaurants du cœur » suite aux subventions accordées par la Commune.
- 3) **Véhicule communal** : une décision sera prise avant la fin de l'année.
- 4) **Cantine scolaire** : Monsieur le Maire et son adjointe Isabelle MORLOTTI informent les conseillers des retours positifs suite à la modification du système de cantine.
- 5) **Tracteur pour entretien du terrain de football** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été procédé au remplacement du tracteur utilisé pour l'entretien du terrain de football. Le coût de son remplacement s'est élevé à 3900 € HT.

- 6) **Demande de M. et Mme HANKEY** : Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur et Madame HANKEY, habitants de la Place de l'église, qui souhaitent que la Commune fasse réguler le volume ou la fréquence de la sonnerie des cloches en raison des nuisances sonores occasionnées. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.
- 7) **Mise en place d'une commission de contrôle de la liste électorale** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016, les commissions administratives actuelles sont supprimées, et leurs membres ne peuvent être maintenus. Une nouvelle commission doit être mise en place. Un conseiller municipal (Maire et adjoints exclus) doit faire partie de cette commission. Monsieur le Maire demande un volontaire parmi les conseillers présents. Madame Virginie CORDONNIER se propose. Le Conseil Municipal accepte.
- 8) **Cérémonie de commémoration du 11 novembre** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un hommage sera rendu au Lieutenant Colonel Jules COMBET. Les conseillers sont informés du déroulement de la cérémonie.

FIN DE LA SEANCE : 23 h 00

